

**Note aux parents  
d'élèves inscrits dans les écoles maternelles et  
élémentaires publiques de la ville de PHALEMPIN**

**OBJET : Fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques.**

REF : TL/TD/DGS.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire COVID-19, le gouvernement a décidé la réouverture des écoles maternelles et élémentaires le lundi 11 mai prochain.

Cette décision, applicable sur l'ensemble du territoire national, implique tous les acteurs de la communauté éducative, à commencer par vos enfants sur la base du volontariat.

Elle concerne également les enseignants, les personnels de direction, les agents de service périscolaire et, bien sûr, chaque parent d'élèves impacté par une mesure de reprise progressive des cours qui nécessite inévitablement, au jour le jour, des adaptations en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Dans deux notes des 20 et 24 avril dernier, le conseil scientifique chargé d'éclairer la décision publique pour lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus a émis de vives réserves quant à une reprise satisfaisante de l'école, dès le 11 mai, au plan de la sécurité sanitaire, compte tenu du risque de transmission « important » et « des mesures barrières particulièrement difficiles à mettre en œuvre chez les plus jeunes ».

A ce jour, la municipalité de PHALEMPIN, propriétaire des bâtiments et locaux scolaires, ne souhaite pas la réouverture de nos écoles publiques le 11 mai, même si nous sommes conscients, à l'instar du conseil scientifique, « des enjeux sanitaires mais aussi sociétaux et économiques » qui entourent la perspective de cette rentrée.

Il est en effet de ma responsabilité de vous indiquer, en tant que Maire, que je ne dispose à ce jour d'aucune assurance me permettant de considérer que cette rentrée puisse se faire dans des conditions garantissant une totale sécurité sanitaire de vos enfants, indépendamment de mesures qui pourraient être mises en œuvre au plan matériel (mesures de distanciation, nombre limité d'enfants dans chaque classe, nettoyage et désinfection systématique des locaux, masques etc...).

./..





../..

Dans ces conditions, j'ai donc pris la décision de ne pas procéder, le 11 mai prochain, à la réouverture des écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune de PHALEMPIN.

Celles-ci ne seront donc pas accessibles à vos enfants ni ouvertes à l'enseignement scolaire et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Je précise que cette décision fait suite à l'avis défavorable à la réouverture de nos écoles émis ce jour par le Conseil Municipal de PHALEMPIN.

Il n'est pas dans mon intention de me « défausser » dans la mise en œuvre de mesures qui pourraient, au passage, engager la responsabilité administrative et civile de la collectivité face au risque d'exposition au COVID-19, mais également la responsabilité pénale du maire et de ses collaborateurs.

Pour autant, à l'issue d'une analyse approfondie de la situation, partant du postulat que la santé de vos enfants prime sur toute autre considération et attentif, par ailleurs, en tant que premier magistrat, à votre propre santé et à celle des enseignants et agents communaux, je souhaite attirer votre attention sur la nécessité d'envisager une alternative à la scolarisation de vos enfants le 11 mai prochain. Cette alternative implique donc, prioritairement, la garde et la surveillance de ceux-ci au sein de votre environnement familial dans le respect, bien sûr, des règles de confinement actuelles.

Telles sont les informations que je souhaitais porter à votre connaissance, sachant que je ne manquerai pas de vous tenir informés des suites qui pourront être données à cette situation.

Soyez également assurés de l'écoute de l'ensemble des élus du Conseil Municipal de PHALEMPIN et des services communaux qui se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes informations utiles.

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension, Je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



  
**Thierry LAZARO**  
Maire de PHALEMPIN  
Membre Honoraire du Parlement